

nos finances, sortir des SUPPOSITIONS pour entrer dans les REALITES; abandonner les ESTIMATIONS pour prendre les BORDEREAUX MEMES de dépense, voir comment le ministre des finances *s'y prend pour financer l'entreprise*, on se trouve à même de dire quelle sera notre situation financière, une fois l'entreprise terminée.

LES CONDITIONS

Le gouvernement canadien construit, de ses propres fonds, comme tout le monde le sait, la section Est du Grand-Tronc-Pacifique, que l'on désigne généralement sous le nom de "Transcontinental National" et qui relie Moncton, N.B., à Winnipeg.

Et lorsque la voie sera terminée, munie de ses stations, pourvue de son matériel roulant, cette section sera exploitée par le Grand Tronc Pacifique, en vertu des contrats passés en 1903-1904, le gouvernement, qui en conserve la propriété, recevant comme loyer *un intérêt de 3 p.c. sur le coût total de l'entreprise, y compris l'intérêt pendant le cours de la construction.*

Ce loyer, toutefois, ne sera exigible que sept ans après la prise de possession par le G. T. P.; car pendant les sept premières années, il est à prévoir que l'exploitation ne donnera pas de bénéfice à la compagnie locataire.

Comme on le voit, *tout ce que coûtera réellement cette section au Canada, c'est l'intérêt du coût pendant les sept premières années de l'exploitation.* C'est là tout ce que le Canada aura à dépenser sans pouvoir en demander le remboursement à personne.

Pour tout le reste, pour les fonds que nous fournissons à même nos excédents de recettes et que nous nous procurons par voie d'emprunts, c'est en réalité un placement que nous faisons à 3 p.c. d'intérêt.

En attendant, toutefois, ce placement figure dans la comptabilité de l'Etat comme passif et c'est à ces déboursés qu'il faut attribuer, en partie, l'augmentation de la dette nette du pays.